

**N° 6378<sup>7</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2011-2012

---

**PROJET DE LOI**

**adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile  
des salaires et des traitements et modifiant l'article 11 de la loi  
modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des  
fonctionnaires de l'Etat**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(31.1.2012)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 27 janvier 2012 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile  
des salaires et des traitements et modifiant l'article 11 de la loi  
modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des  
fonctionnaires de l'Etat**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 26 janvier 2012 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 17 janvier 2012;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 31 janvier 2012.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Pour le Président,*  
*La Vice-Présidente,*  
Viviane ECKER

